

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

## Séance du 9 avril 2008

### **OBJET**

*de la Délibération*

\*\*\*\*\*

**AVIS SUR ENQUETE  
« INSTALLATION  
CLASSEE »  
EXTENSION D'UN  
ELEVAGE DE  
PORCS  
(Demande de Monsieur  
Alain Jouanno de  
Kervrec'h 56480  
Cléguérec)**

### Date de convocation du Conseil Municipal

3 avril 2008

Date d'affichage : 3 avril 2008

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Mademoiselle ORINEL

### Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

M. BAUCHER, Mme GREZE, Mme OLIVIERO, Mme LE PAVEC, M. LE BOTLAN, M. LE BELLER, M. GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mme PEDRONO, Mme RAMEL-FLAGEUL, M. LE BARON, Mme DONATO-LEHUEDE, Mme LE DOARE, M. BONHOURS, Mlle ORINEL, Mme ROUILLARD, M. DERRIEN, Mme LE STRAT, M. MOUHAOU, M. PERESSE, Mme GUEGAN, Conseillers Municipaux.

### Absents ayant donné pouvoir

Mme DORE-LUCAS à Mme OLIVIERO  
M. JARNO à Mme GOUTTEQUILLET

### Absents

**AVIS SUR ENQUETE « INSTALLATION CLASSEE »  
EXTENSION D'UN ELEVAGE DE PORCS  
(Demande de Monsieur Alain Jouanno de Kervrec'h 56480  
Cléguérec)**

**Rapport de Monsieur Daniel LE COUVIOUR**

Le conseil municipal de Pontivy est saisi d'une demande d'avis par la Préfecture du Morbihan concernant le dossier présenté par monsieur Alain JOUANNO de Kervrec'h 56480 Cléguérec, en vue d'exploiter un élevage porcin comportant après extension, un effectif total de 1 500 animaux équivalents.

L'enquête publique a eu lieu du 25 février au 28 mars 2008. Il s'agit d'exploiter un élevage de porcs se traduisant après restructuration interne par une extension de 540 porcs à l'engrais sur paille sur le site de « La Boulaye » en remplacement de 20 000 poules pondeuses, soit :

- au lieu dit « La Boulaye » 900 porcs à l'engrais.
- au lieu dit « Kervrec'h » 600 porcs à l'engrais.

Le plan d'épandage est situé sur la commune de Cléguérec. La surface d'épandage est suffisamment dimensionnée. L'apport d'azote organique moyen par hectare atteint 142uN et répond à la directive nitrate (< 170 uN/ha)

L'élevage et le plan d'épandage sont situés dans le périmètre du SAGE BLAVET qui définit les principes et les règles de la gestion équilibrée des eaux superficielles.

Considérant que l'élevage se situe dans un canton hors ZES,

Considérant que le dossier répond à la réglementation en vigueur,

Considérant que la restructuration engendre une diminution de la production d'azote du fait de l'arrêt de l'activité des 20 000 poules pondeuses : elle passe en effet de 17505 à 12150 u d'azote, soit - 5 355 u d'azote équivalent à une baisse de l'ordre de 30%.

**Nous vous proposons :**

- d'émettre un avis favorable à la demande de monsieur Alain JOUANNO, Kervrec'h en Cléguérec.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Fait à PONTIVY, le 10 avril 2008**

**LE MAIRE  
Jean-Pierre LE ROCH**

